

## CHAPITRE II

## LE COMITÉ CENTRAL ET LES MAIRES DE PARIS

Le lendemain d'une révolution. — Le 19 mars. — Premières proclamations du Comité central. — La résistance. — L'amiral Saisset. — Le général Cremer. — Premiers actes du Comité. — Premières séances de l'Assemblée à Versailles. — La loi sur les élections municipales. — Manifestation de la place Vendôme. — La résistance s'organise et s'accroît. — Les maires à l'Assemblée. — Le Comité central remet les élections au 26. — Les généraux du Comité. — Premiers pourparlers. — La convention. — L'accord est rompu. — Nouvelle convention. — Le Comité central triomphe. — Les élections de la Commune. — DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.

Ce n'est pas sans une certaine émotion, bien compréhensible, je suppose, que nous abordons maintenant le récit des événements qui ont suivi la journée du 18 mars. Jusqu'à cette date, nous avions eu à raconter l'histoire douloureuse mais patriotique de la résistance nationale; à cette heure, c'est le récit de la guerre civile, c'est le spectacle de nos déchirements qui commence. Au seuil de cette narration, qui ne se sentirait pris d'une mélancolie profonde? Mais l'histoire n'admet pas qu'on hésite et elle demande qu'on dise toute la vérité. Nous la dirons. Les lecteurs qui ont voulu nous suivre jusqu'ici, ont pu se convaincre, dans le cours de ce livre, que nous n'avions d'autre idéal que le vrai. Il en sera de même toujours. Nous sommes de ceux qui croient que la meilleure façon de parler au peuple est de lui parler franchement, sans arrière-pensée, avec la conviction qui tient lieu d'éloquence. Le peuple, a soif de vérité, j'espère. Toujours trompé, toujours vaincu, il doit rechercher d'où viennent ses défaites. Nous allons, en toute sincérité, essayer de lui dire et nous sommes certain d'avance, connaissant sa virile confiance, qu'il nous saura gré de notre franchise, quelquefois brusque, et toujours convaincue.

Le matin du dimanche 19 mars 1871, Paris se réveilla, ignorant peut-être qu'une révolution venait de s'accomplir. Le gouvernement régulier n'avait plus cependant d'autres représentants à Paris que les municipalités élues en novembre 1870 et, comme nous l'avons dit, les services administratifs avaient été transportés brusquement à Versailles.

Un moment, le gouvernement avait eu l'idée d'accorder les élections municipales afin de donner

satisfaction à Paris; mais, sur l'avis de M. Thiers, il avait préféré sortir de la ville pour y rentrer plus tard et par la force. Sur ce point, *l'Enquête sur les événements du 18 mars*, publiée par l'Assemblée, donne, quelque partielle et mal faite qu'elle soit, de curieux renseignements. M. Thiers, en agissant ainsi, reprenait une idée personnelle qu'il avait eue, vingt ans auparavant, lorsque l'insurrection de Juin semblait devoir, un moment, devenir victorieuse. Toujours est-il que Paris était complètement abandonné à lui-même, lorsque parurent sur les murs les premières affiches du Comité central. Elles étaient signées de noms la plupart inconnus et sortaient des presses de l'Imprimerie nationale. L'émeute de la veille prenait dès lors un caractère officiel.

La première de ces proclamations était ainsi conçue :

AU PEUPLE.

« Citoyens,

« Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

« Calme, impassible dans sa force, il a attendu, sans crainte comme sans provocation, les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

« Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés.

« Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée dans toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

« L'état de siège est levé.

« Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

« La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

« Hôtel de ville, Paris, ce 19 mars 1871.

« Le Comité central de la garde nationale :

ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK, ED. MOREAU, C. DUPONT, VARLIN, BOURSIER, MORTIER, GOUHIER, LAVALETTE, FR. JOURDE, ROUSSEAU, CH. LULLIER, BLANCHET, GROLLARD, BARROUD, GÉRESME, FABRE, POUGERET.»

Une autre proclamation adressée aux gardes nationaux disait :

« Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

« Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission. Aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

« A ce moment, notre mandat est expiré et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

« Préparez donc et faites de suite vos élections communales et donnez-nous pour récompense, la seule que nous ayons jamais espérée : celle de vous voir établir la véritable République.

« En attendant, nous conservons au nom du peuple l'Hôtel de ville.

« Paris, 19 mars 1871.»

(Suivent les mêmes signatures.)

Enfin, par une troisième affiche, « considérant qu'il y a urgence de constituer immédiatement l'administration communale de la ville de Paris », les élections du *Conseil communal* étaient fixées au mercredi 22 mars. Le vote devait se faire au scrutin de liste et par arrondissement, chaque arrondissement ayant à nommer un conseiller par chaque vingt mille habitants ou fraction excédante de plus de dix mille.

La foule s'arrêtait devant ces affiches blanches avec une impression d'étonnement et à la fois de résignation. Ça et là, quelque mot ironique s'échappait bien des groupes de lecteurs, mais la plupart des gens demeuraient silencieux et semblaient, il faut bien le reconnaître, indifférents. Il faisait beau : les boulevards étaient remplis de promeneurs, et tandis que les services publics et plusieurs maires étaient envahis, que Raoul Rigault et Duval prenaient possession de la préfecture de police, que Varlin s'installait au ministère des finances, que le drapeau rouge flottait sur l'Hôtel de ville, dont la place était convertie en parc d'artillerie, Paris, indifférent, humait le premier soleil, le capiteux soleil de mars.

Il y avait bien sans doute, ça et là, quelques ir-

ritations, quelques velléités de résistance, mais il faut convenir que Paris laissa faire et que la partie sensée de la garde nationale abdiqua, ce jour-là, pour se redresser le lendemain, il est vrai, mais trop tard. C'est ainsi que le vice-amiral Saisset, rencontré sur le boulevard, fut acclamé et engagé par la foule à prendre le commandement de Paris et à organiser la résistance au Comité central. Il déclara ne pas vouloir agir sans un ordre exprès du gouvernement. (*Le Journal officiel* de Versailles du 20 mars contenait un arrêté nommant l'amiral Saisset commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.) En même temps, les maires (1) et les députés de la Seine présents à Paris se réunissaient à la mairie du deuxième arrondissement, dont le maire, M. Tirard, fit dès lors comme le centre de la légalité. Une commission, composée de trois membres, MM. Tirard, Dubail et Héligon, fut désignée par les maires pour s'occuper de la défense, ordonnancer les dépenses, etc.

A trois heures eut lieu, à la mairie du troisième arrondissement, une réunion des chefs de bataillon de la garde nationale, à laquelle se rendirent les maires et les députés. Au milieu de la discussion, un délégué du Comité central vint annoncer que le Comité était disposé à évacuer l'Hôtel de ville, ainsi que les mairies en son pouvoir. MM. Tolain, Bonvalet, André Murat et Malon, accompagnés du délégué, se rendirent immédiatement à l'Hôtel de ville pour en prendre possession. Ils trouvèrent plusieurs membres du Comité, qui prétendirent leur imposer des conditions préalables et, après une discussion qui dura plusieurs heures, il fut convenu que le Comité enverrait dans la soirée des délégués à la mairie du deuxième arrondissement pour résoudre la question. Vers minuit, MM. Jourde, Varlin, Ant. Arnaud et Moreau furent introduits auprès des maires et des représentants. Les pourparlers furent longs et animés et donnèrent lieu à de virulentes apostrophes de Jourde, que Varlin fut obligé de calmer et d'excuser auprès de l'assemblée. On convint enfin d'un commun accord qu'une affiche allait être faite, annonçant à la population qu'un projet de loi concernant les élections municipales serait déposé par les députés de Paris sur le bureau de l'Assemblée nationale, et qu'alors, le lendemain 20 mars, à dix heures du matin, l'Hôtel de ville serait rendu aux délégués des municipalités légales.

L'affiche fut rédigée de suite par M. Louis Blanc et signée par les députés, les maires et les adjoints présents. « ... Nous avons résolu, disaient-ils, de demander aujourd'hui même à l'Assemblée natio-

(1) M. Émile Labiche, secrétaire général du ministère de l'intérieur, venait d'apporter aux maires un décret signé Ernest Picard, leur déléguant, « vu les circonstances », etc., l'administration provisoire de la ville de Paris.



nale, l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans tous les esprits.

« Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens... »

Le lendemain, à dix heures, MM. Bonvalet, André Murat et Denizot se présentèrent à l'Hôtel de ville, réclamant l'exécution de la convention conclue dans la nuit. Il leur fut répondu par le citoyen Viard que les comités de vigilance des vingt arrondissements, réunis dans la salle de la Corderie, venaient de décider que l'Hôtel de ville resterait au pouvoir du Comité central et que les élections se feraient au jour dit, sans le concours des maires. Prévenus de cette fin de non-recevoir, les députés de Paris rédigèrent immédiatement leur projet de loi sur l'élection du conseil municipal en réclamant l'urgence, qui fut adoptée. C'était la première séance de l'Assemblée à Versailles. A Paris, la situation restait à peu près la même et le Comité central s'occupait de l'organisation militaire de la ville. Le général Cremer, qui se trouvait depuis quelques jours à Paris, ayant été reconnu, le 19 mars, au moment où il se rendait chez son frère, s'était vu accompagné depuis les boulevards extérieurs jusqu'à l'Hôtel de ville par une foule qui l'acclamait. Le Comité central lui avait alors aussitôt offert de prendre le commandement des forces de Paris. L'ex-général a tracé lui-même le tableau des séances de l'Hôtel de ville auxquelles il lui a été donné d'assister en spectateur. « C'était, dit-il, un spectacle navrant de voir ces salles pleines de gardes nationaux ivres (1). » Ailleurs, il parle d'un membre du Comité qui, lorsqu'il parlait, « à chaque phrase prenait son chassepot, vous tenait en joue et, quand la phrase était finie, remettait son chassepot sur l'épaule (2). » Assi, tout en discourant, tenait un poignard à la main. Tous avaient des revolvers. M. Cremer s'était donné pour tâche d'obtenir l'élargissement des généraux Chanzy et Langourian qui avaient été arrêtés la veille, ainsi que M. Ed. Turquet, député de l'Aisne, au moment où ils descendaient de chemin de fer. L'ordre d'élargissement que Babick, membre du Comité central, aida beaucoup à faire accorder, fut présenté à Duval, délégué à la police. Duval voulait le déchirer. Ce fut encore Babick, un illuminé, mais d'humeur clémente, qui insista pour la mise en liberté. Menacés du sort des généraux Clément Thomas et Lecomte, les captifs purent enfin sortir de Paris.

Le *Journal officiel* de l'insurrection s'occupait d'ailleurs de faire connaître au public les senti-

(1) Déposition du général Cremer devant la Commission d'enquête.

(2) *Idem.*

ments dans lesquels le Comité central entendait administrer Paris. Il abolissait les conseils de guerre de l'armée permanente, quitte à les réinstaller bientôt, comme il abolissait la conscription pour décréter avant peu une sorte de levée en masse. Il accordait amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits politiques. Dans une note adressée à la presse, il déclarait que « les autorités républicaines de la capitale, tout en étant décidées à faire respecter la liberté de la presse, espéraient que tous les journaux comprendraient que le premier de leurs devoirs était le respect dû à la République, à la vérité, à la justice et au droit. » A ce moment même, des gardes nationaux avaient envahi des bureaux de journaux et des imprimeries, tantôt pour empêcher d'imprimer un journal, tantôt pour contraindre l'imprimeur d'en mettre un autre sous presse. Sur deux points surtout, le Comité central se dégageait brusquement d'une responsabilité terrible.

Après avoir profité de l'exaspération ou de la lassitude de Paris déçu dans son espoir et vaincu par l'ennemi, après avoir bénéficié de l'accablement patriotique des uns et de la colère des autres, le Comité s'empressait de déclarer qu'il était fermement décidé à respecter les conditions de la paix (*Journal officiel* du Comité, numéro du 21 mars). Ainsi, après avoir protesté contre la capitulation, le Comité capitulait à son tour. Il s'inclinait devant l'étranger, il respectait les conditions de la paix. Il contresignait le vote de cette Assemblée contre laquelle il s'insurgeait. Spectacle attristant. On aurait compris certes que cette poignée d'inconnus, s'emparant du pouvoir dans une heure de suprême effarement, poussés par l'âpre besoin de combattre l'étranger, usassent follement, mais héroïquement, des armes qu'ils avaient dans les mains. On eût compris que, saisi d'une ivresse de patriotisme farouche, le Comité se précipitât dans une lutte insensée à coup sûr, mais du moins grandiose. Certes, le monde stupéfait, mais ému, eût applaudi à cette folie d'une ville n'acceptant point la défaite d'un peuple. Mais, à dire vrai, le Comité central abaissait ce rêve tragique jusqu'à une réalité attristante. Loin de se rebeller contre la paix, il l'acceptait à son tour, et dans quelles conditions ! Il s'avilissait devant l'ennemi, devant le bourreau de Paris (1).

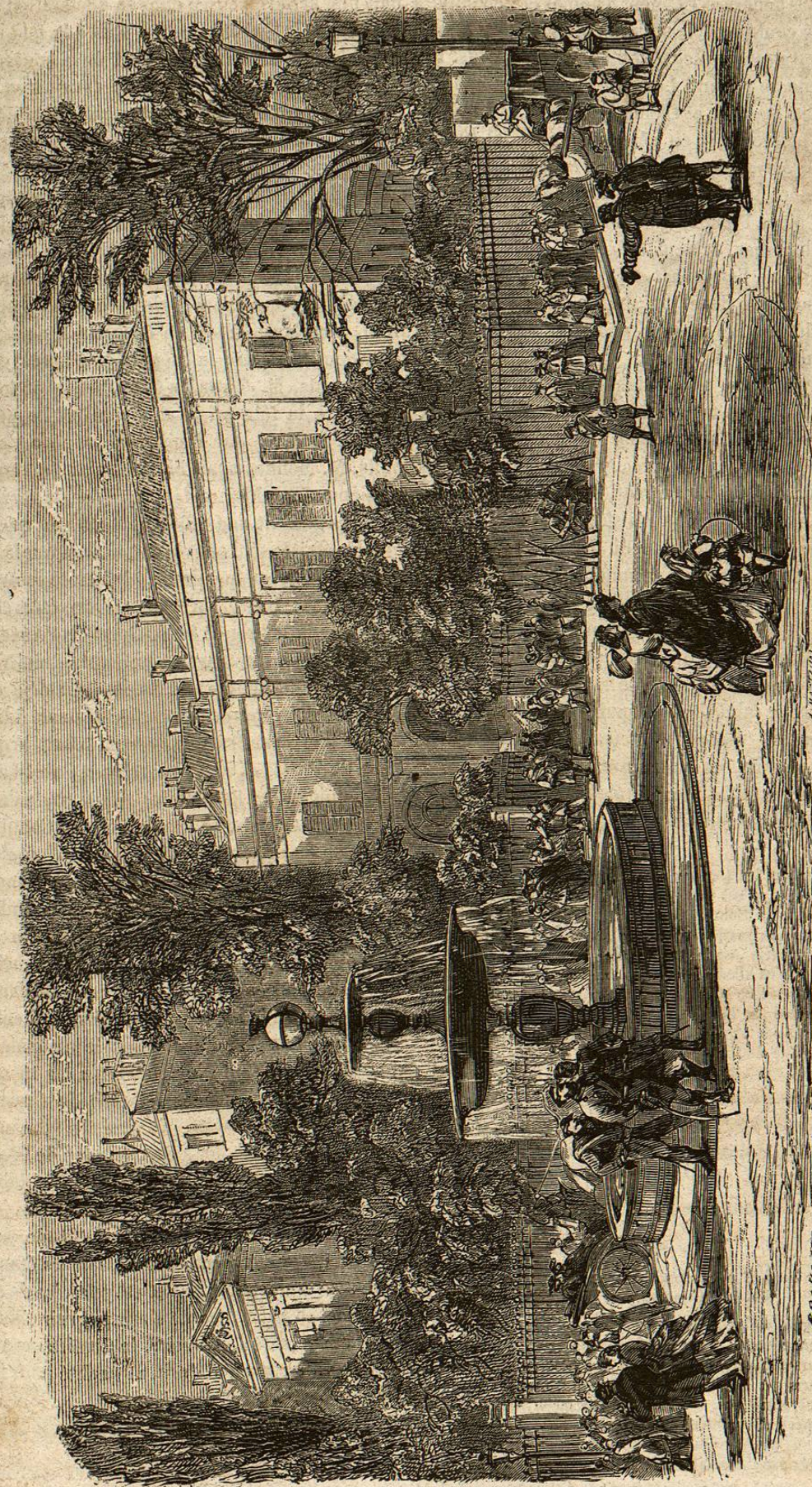
(1) Le Comité central a publié lui-même dans sa feuille officielle les communications échangées entre les Prussiens et lui.

Citoyens,  
Le Comité central a reçu du quartier général prussien la dépêche suivante :

COMMANDEMENT EN CHEF DU 3<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE  
Quartier général de Compiègne, le 21 mars 1871.

« Au commandant actuel de Paris.

« Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de



PARIS PENDANT LA COMMUNE. — La maison de M. Thiers avant sa destruction.